

Les étapes clés de la vie d'une MSP

La création de la MSP

Fédération et constitution
de l'équipe

Identifier les personnes avec qui travailler, apprendre à se connaître et commencer à réfléchir aux projets communs possibles.

Création d'une association
Loi 1901

Tous les professionnels impliqués dans le projet sont invités à intégrer l'association.

⚡ Pour anticiper la suite, il est idéal qu'il y ait au moins 2 médecins généralistes et 1 professionnel paramédical.

Demande d'accompagnement
méthodologique et financier
à l'écriture du projet de santé

Document type "lettre d'intention" à remplir et à envoyer à l'ARS.

Validation de la demande au sein
d'une commission: la CARPEC
(Cellule d'appui régionale aux projets d'exercices
coordonnés).

Examen de votre candidature au sein de la CARPEC, où AVECsanté Bretagne est également présent pour appuyer la demande.

● Financement possible pour être accompagné dans la rédaction de votre projet de santé : soit seuls, soit via un consultant, soit via AVECsanté Bretagne.

Phase d'écriture du projet de
santé [de 4 à 9 mois]

Phase d'écriture de votre projet de santé

Validation de votre projet
de santé en CARPEC.

A nouveau, votre projet de santé passe en commission. AVECsanté Bretagne est présente pour appuyer le dossier.

Si votre projet de santé est validé ...

Vous êtes officiellement une **Maison de Santé Pluriprofessionnelle!**

Bravo

"Labelisation" MSP!




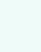



MSP

Maintenant, en route pour mettre en œuvre votre projet de santé :
2 options:

- Vous vous préparez à signer l'Accord Conventionnel Interprofessionnel, avec la CPAM et l'ARS pour obtenir des financements pérennes afin de mettre en œuvre votre projet de santé
- Vous en restez à cette étape, mais ATTENTION, les seules sources de financement proviennent des appels à projets auxquels vous répondez !



-  L'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) est le seul mode de financement pérenne
-  Contractualisation tripartite de 5 ans entre MSP, ARS et la CPAM.
-  Rémunération annuelle calculée et versée en fonction de l'atteinte des objectifs.
-  4 critères socles: accès aux soins, travail en équipe et coordination, système d'information partagé, et plan de crise sanitaire
-  Requiert la constitution d'une SISA (société interprofessionnelles de soins ambulatoires).

Demande d'accompagnement financier à la structuration

L'ARS propose un **accompagnement financier jusqu'à la signature des ACI. Cela permet :**

- de rémunérer un avocat pour le montage de la SISA
- d'indemniser un.e coordinateur.rice pour constituer le dossier ACI
- de financer des missions spécifiques en amont des ACI.

Recrutement du coordinateur.rice

C'est le moment de réfléchir à la répartition de la fonction de coordination entre la gouvernance et le.la futur.e coordinateur.rice. et donc de lancer l'appel à candidature

Création de la SISA

Sélection des sociétaires, rédaction des statuts, ouverture d'un compte professionnel, dépôt d'avis de constitution, immatriculation au RCS, publication au bulletin officiel des annonces légales....

👉 Le recours à un juriste est nécessaire

Constitution de la gouvernance

Définition des modalités de fonctionnement de la gouvernance: nombre, nom, fréquence des rencontres, etc...
A cette étape, il est conseillé d'établir la note de cadrage d'indemnisation

initiation des premiers groupes de travail

Création de 2 premiers groupes de travail autour des RCP (réunions de concertations pluriprofessionnelles) et d'un protocole.

Validation en CARPEC

C'est la dernière CARPEC. à partir de maintenant les financements seront versés par la CPAM en fonction des indicateurs remplis par la structure.

Signature de l'ACI

C'est parti pour la vie de votre MSP

La vie du projet de santé

Poser le cadre de fonctionnement de l'équipe

Définir les rôles de chacun : gouvernance , coordinateur-riche, référent projet, etc...
Définir les canaux de communications de l'équipe et les différents degrés d'implication.
Rédiger le règlement intérieur.

Préparation du budget prévisionnel

En fonction des versements des ACI, il va falloir construire les budgets prévisionnels pour les 2 premières années afin de prioriser les actions.

AVECsanté Bretagne est là pour vous aider à les construire

Déploiement du système d'information partagé

Organiser la planification de mise en place du SIP auprès des différents professionnels en fonction du budget défini.

Organisation de RCP

Définir le mode de fonctionnement des RCP: fréquence, participants, etc...

Déploiement de projets Mise en œuvre des protocoles

Grâce aux financements issus de l'ACI, possibilité de monter des projets de prévention et promotion de santé, en fonction du budget alloué.
Possibilité de répondre à divers appels à projets pour aller chercher d'autres financements et de développer des partenariats avec les acteurs locaux (CPTS, CLS, etc....)

Temps d'interconnaissance

Pour développer une bonne dynamique d'équipe il est conseillé d'instaurer des temps conviviaux : petits-déjeuners d'équipe, séance de sport en équipe

Suivi administratif et juridique

Les personnes en charge de la coordination vont assurer le suivi administratif, financier et juridique de la MSP.
Il est conseillé de gérer une fois par an les sorties et entrées d'associés dans la SISA (au moment de l'AG).

Remontée des indicateurs ACI

Tout au long de l'année, la personne en charge de la coordination collecte les pièces justificatives pour assurer une fois par an (en janvier) la remontée des indicateurs ACI à la CPAM.

A vous d'écrire votre histoire ...